

## Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2020 à 9h00

Présents : Daniel Alard, Jean Pierre Casta, Lionel Glinka, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Francis Laguerre, Patricia Laurent, Sophie Monneret, Pascal Philip et Sandrine Serrano.

Absente : Florence Martin Pons.

Secrétaire de séance : Pascal Philip

Compte rendu du 17 novembre 2020 validé à l'unanimité.

1°) Décision modificative : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision qui consiste à verser la somme de 4 000 € au SIVE (article 204 1582) pour des travaux effectués en 2019 sur le groupe scolaire Simone Veil. Ces travaux représentent une somme avoisinant les 40 000 € dont 56% ont été subventionnés (DETR, FDAL et Conseil Régional), le reste était à la charge des communes de Ferrières et Prayols. Ces 4 000 € proviennent du chapitre réservé à la voirie (chapitre 21).

Les travaux « Opération sous mandat » avec la Communauté d'Agglo entraîne la création de l'intégration de ces travaux au budget.

2°) DETR : La mairie va déposer deux demandes de DETR pour deux dossiers.

- Le premier dossier concerne la mise aux normes des locaux et l'accessibilité (chauffage et isolation), la demande sera à hauteur de 60 000€. Cette demande annule et remplace la précédente.

- Le second dossier concerne la protection contre les incendies en installant deux poteaux + trois bâches à eau d'une contenance de 30 mètres-cubes répartis de la façon suivante ; une bâche et un poteau dans le village et deux bâches à eau dans les hameaux pour 2021 ; le second poteau sera installé courant 2022 dans les hameaux près de la piste de Fount Carbonnière. La DETR demandée sera établie par rapport à des dépenses estimées à 18 000€ avec des travaux en régie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération pour le dépôt des demandes de DETR concernant les deux dossiers présentés ci-dessus.

Des demandes de subventions complémentaires seront adressées à la Région (FRI) et au Département (FDAL). Vote à l'unanimité.

3°) Voirie : Sur l'exercice 2020-2021 le coût des travaux concernant la voirie et le pluvial représente 42 259.41€. La communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes aidera la commune au travers de subventions (fond de concours à hauteur de 15 852.49€), plus une DETR (10 554.43€) et il restera donc à la charge de la commune 15 852.49€.

La délibération concernant ces travaux a été votée à l'unanimité.

Une partie des travaux a été réalisée en 2020 sur le hameau du Pech.

Suite aux problèmes de vitesse (chaque semaine des relevés qui dépassent 120 km/h) sur la RD8 qui traverse le village, au manque de cheminement piétonnier et cycliste (au niveau de Rives Feytes) pour se rendre sur Ferrières et au carrefour dangereux pour s'engager sur le chemin de la Prade, une réunion avec le Conseil Départemental (représenté par M. Miquel) a eu lieu le 18 décembre 2020 afin d'essayer de résoudre ces différents problèmes. Le Conseil Départemental doit dans les semaines à venir nous apporter des pistes d'amélioration à ces divers problèmes.

4°) Antennes de Prat de Redon : Une nouvelle négociation a été conclue sur deux des trois antennes de Prat de Redon (TDF et ITAS qui est une filiale de TDF). Cette négociation a pu être menée grâce à l'intervention de la société JFG Consulting qui traite les revalorisations financières concernant les antennes relais. Le contrat est rétroactif et prend effet le 01/01/2020 pour une durée de 20 ans et s'élevé à un montant de 46 000€ par an (38 000€ pour TDF et 8 000€ pour ITAS). L'intervention de la société coûte à la commune 7 500€ pour la maîtrise d'assistance d'ouvrage (à prévoir sur le budget de 2021), plus 7 500€ pour les gains supplémentaires réalisés par la commune (budget 2022). Les nouveaux contrats avec TDF et ITAS ont été validés à l'unanimité.

Début 2021, JFG Consulting va s'attaquer au renouvellement du contrat de la troisième antenne de Prat de Redon (Towercast) et à l'antenne Orange située sur le hameau du Pech.

5°) Règlement du marché dominical : règlement voté à l'unanimité et applicable dès le 01/01/2021.

6°) Personnel : Claude Galy présent sur la commune depuis 1988 a fait valoir ses droits de départ à la retraite le 1/04/2021. Pour pallier à ce départ sur le plan technique, un poste d'agent polyvalent en milieu rural a été publié. José Antunes en contrat AFPR depuis le 08/10/2020 sera embauché en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, personne d'autre n'ayant fait acte de candidature.

Pour assurer un accueil en mairie, un contrat de 20h (voire 28h) sera passé à cet effet dès le 1<sup>er</sup> février 2021 avec une personne relevant du Pôle emploi (AFPR) ou directement en lien avec le CdG.

Accord du conseil à l'unanimité sur ces deux points.

7°) Cantonales: A l'unanimité du conseil municipal, la commune souhaite changer de canton pour être rattachée au canton de Foix et quitter le canton du Sabarthès. A savoir que la commune est déjà rattachée à la communauté d'Agglo du pays de Foix-Varilhes.

#### Questions diverses :

Délégués PNR : Suite à l'absence de Florence Martin-Pons depuis le 23 mai, Pascal Philip est désigné comme représentant de la commune au PNR et Lionel Glinka comme suppléant.

Budget 2021 : A l'unanimité le conseil mandate M. le Maire pour pouvoir engager, au besoin, jusqu'à 25% du budget d'investissement pour des travaux qui s'effectueront lors du 1<sup>er</sup> trimestre de 2021.

Travaux : Réouverture du chemin de l'Ubac à partir de la Citadelle, du chemin de Fount Carbonnière qui mène au château d'eau situé au-dessus du hameau de la Citadelle et canalisation de l'eau et remise en état du chemin de la forêt qui mène au Courtalet. Ces désagréments ont été causés par les épisodes tempétueux du printemps et de l'été derniers. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Garaud courant du mois de janvier 2021 pour un montant de 3 600€ (TTC).

Coupe forestière : un éclaircissement dans la forêt communale de Prayols, parcelle 3A, va être réalisé par une entreprise spécialisée pour 88 mètres-cubes.

OPH : Une Opération sectorielle Programmée de l'Habitat pour l'implantation de 13 maisons dans le cœur du village a été proposée au niveau de l'Agglo suite au PLU, projet présenté à l'OPAC.

Fin du conseil municipal à 12h00.